



# FÉDÉRATION FRANÇAISE DE Hatha Yoga

Fondée par Shri Mahesh

« Enseignement traditionnel du yoga »

## ADHÉSION PERSONNE MORALE FFHY 2020-2021

N° adhérent FFHY :

A					
---	--	--	--	--	--

Raison sociale : .....

Site internet : .....

Siret :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Noms des enseignants affiliés FFHY : .....

Président de l'association : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Courriel : .....@.....

Le coût de l'adhésion est de 35 € pour la période du 1er septembre 2020 au 31 août 2021, dont 1,05 € pour l'assurance (individuel accident à 0,20 €, compris). Si vous ne souhaitez pas bénéficier de l'individuel accident, merci de cocher la case

### ASSURANCE

MMA IARD garantit l'ensemble des adhérents de la Fédération Française de Hatha Yoga (conditions détaillées sur demande et sur le site internet [ffhy.eu](http://ffhy.eu)). Garanties complémentaires en option proposées sur demande auprès de la FFHY.

Souhaitez-vous recevoir la revue Namaskar :

en version numérique

ou en version papier

Fait à ..... le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / .....

Signature (de l'adhérent ou représentant légal pour les enfants mineurs)

## COTISATIONS 2020-2021

• Professeurs titulaires * :	100 €
• Nouveaux professeurs titulaires **:	90 €
• Personnes morales (associations) :	35 €
• Centres socioculturels :	400 €
• Adhérents individuels :	33 €
• Enfants :	16 €

\* 1 stage national gratuit par tranche de 100 élèves adhérents à la FFHY. Consulter le secrétariat FFHY

\*\* Jusqu'à 2 ans après l'obtention du diplôme.

## LES RAISONS D'ADHÉRER A LA FFHY POUR LES ÉLÈVES

- Revue Namaskar : 4 numéros par an de 20 pages
- Caution de la FFHY, label garantie de la qualité de l'enseignement
- Assurance (responsabilité civile, dommages corporels résultant d'accidents) vous dispensant de prendre une assurance spécifique
- Informations sur les activités régionales et nationales proposées par la FFHY
- Accès aux divers enseignements proposés par la FFHY
- Tarifications réduites proposées aux adhérents
- Partenariats

## MODALITÉS DE RÈGLEMENT

- Virement
- Carte bancaire (paiement en ligne)
- Chèque à l'ordre de la FFHY